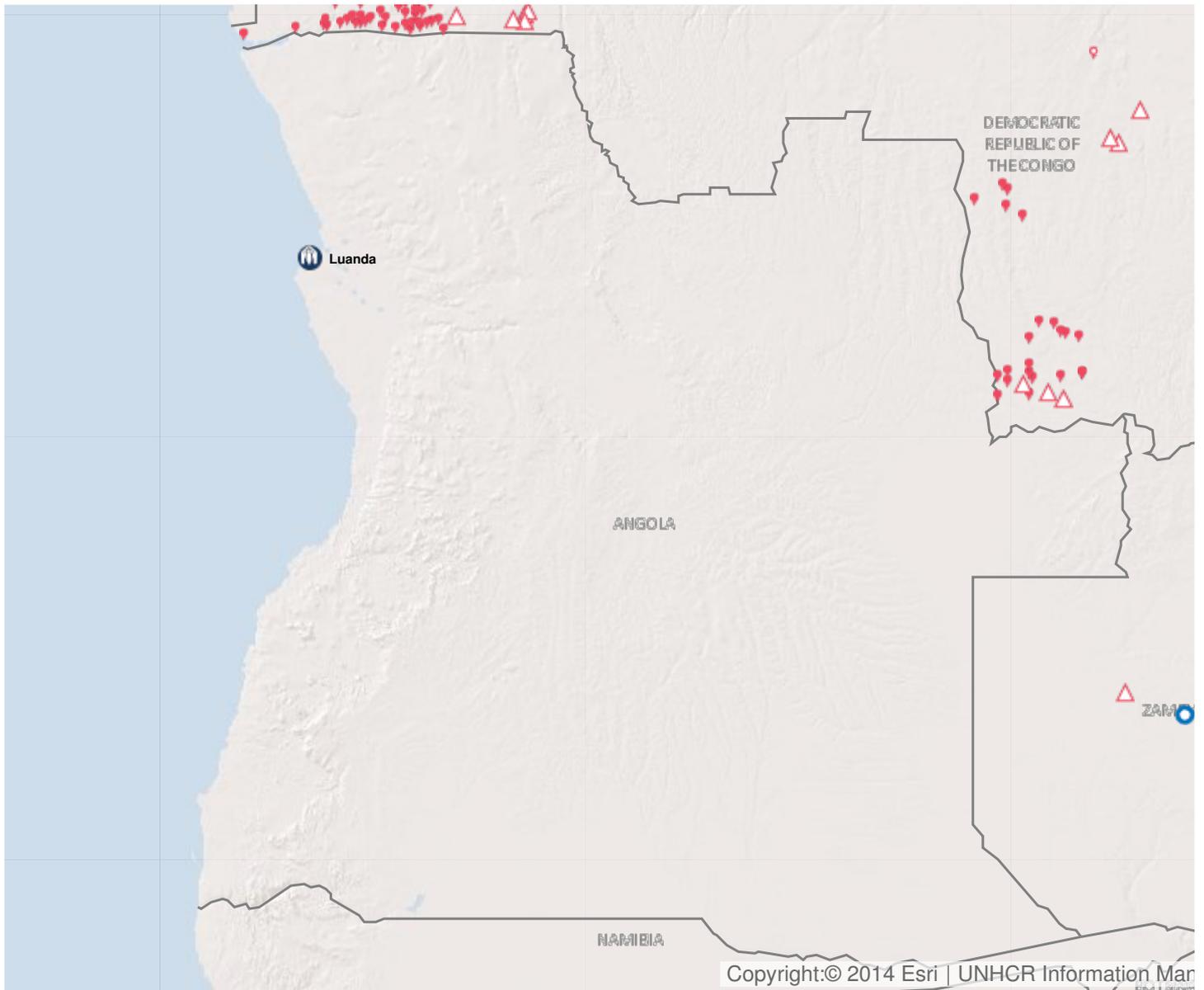


Operation: Angola

Location

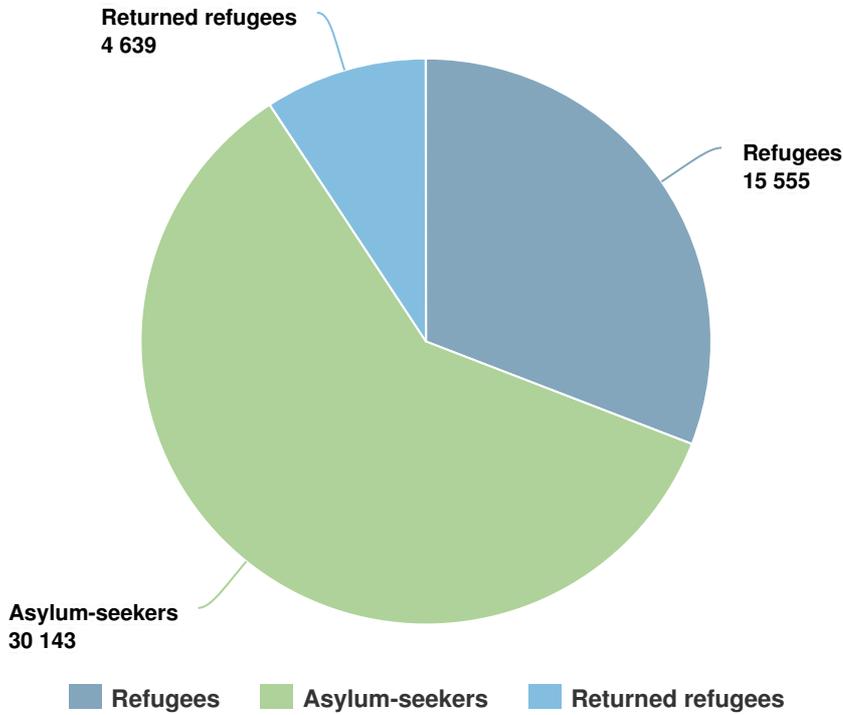


Latest update of camps and office locations **21 Nov 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

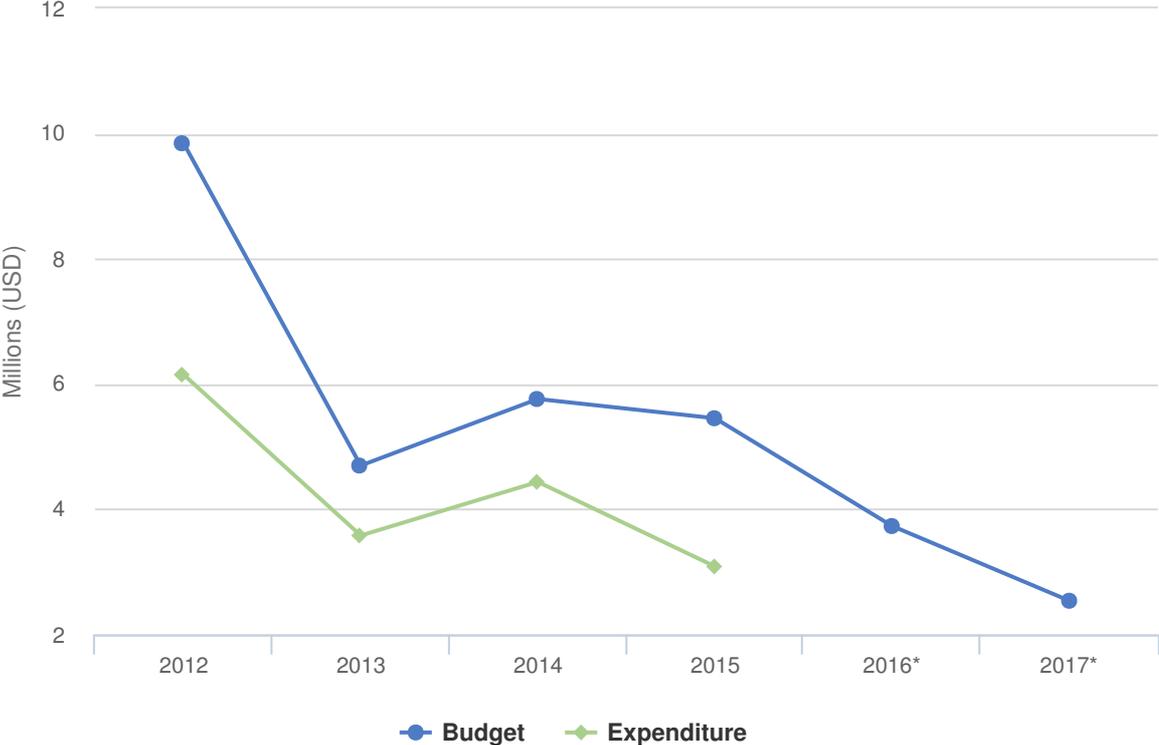
People of Concern

DECREASE IN
16% 2015

2015	50,337
2014	59,970
2013	45,488



Budgets and Expenditure for Angola



Chiffres clés pour 2017

- 300 candidats à l'asile seront informés de la procédure de détermination du statut de réfugié
- 250 personnes relevant de la compétence du HCR avec des besoins spécifiques recevront un soutien adapté
- 150 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'une aide juridique
- 50 personnes relevant de la compétence du HCR seront aidées pour l'enregistrement à l'état civil ou pour obtenir des documents d'identité

Environnement de travail

En Angola, les réfugiés vivent principalement en milieu urbain. La nouvelle loi sur l'asile, qui est entrée en vigueur en juin 2015, n'est pas encore appliquée. Le manque de dispositions transitoires a créé un vide juridique et il n'y a pas de procédure d'asile fonctionnelle depuis juin 2015. Même si la nouvelle loi prévoit la création d'un organe de détermination du statut de réfugié et introduit un appel judiciaire de seconde instance, elle restreint aussi des droits précédemment accordés aux demandeurs d'asile et introduit un séjour obligatoire dans un centre de réception fermé.

Le rapatriement librement consenti d'anciens réfugiés angolais s'est achevé en 2015, même si près de 60 000 anciens réfugiés vivent encore en République démocratique du Congo et en Zambie où ils ont des difficultés à s'intégrer sur place. L'enregistrement des naissances d'enfants nés de parents étrangers est suspendu depuis 2011 et le HCR n'a pu enregistrer que quelques enfants réfugiés.

Principales priorités

En 2017, l'opération du HCR en Angola portera essentiellement sur les activités suivantes :

- épauler le Gouvernement dans la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'asile et la restauration du processus d'asile en Angola ;
 - encourager l'adhésion aux conventions sur l'apatridie et plaider pour l'enregistrement des naissances des réfugiés et des demandeurs d'asile ;
 - consolider les capacités nationales pour répondre aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile, particulièrement dans un contexte de migrations mixtes ;
 - promouvoir des solutions durables pour les réfugiés rwandais, sierra-léonais et libériens en Angola ;
 - prodiguer un soutien adapté aux personnes vulnérables relevant de la compétence du HCR et qui présentent des besoins spécifiques.
-